

REGLEMENT 2021

« COURIR à PORNIC »

Ce règlement a été rédigé sous la contrainte COVID 19

Article 0 :

Déroulement de la course

Départ par sas de 100 coureurs toutes les 30 secondes. Nous avons limité le nombre de coureurs à 600, il y aura donc maximum 6 sas.

Les groupes (sas) seront constitués par TimePulse en fonction du temps souhaité, déclaré par le coureur à l'inscription. Ce temps déterminera un numéro de dossard. Les plus rapides seront dans le sas numéro 1

- Sas 1 : numéro de dossard de 1 à 100
- Sas 2 : numéro de dossard de 101 à 200
- Sas 3 : numéro de dossard de 201 à 300
- Sas 4 : numéro de dossard de 301 à 400
- Sas 5 : numéro de dossard de 401 à 500
- Sas 6 : numéro de dossard de 501 à 600

Article 1 :

La 26ème édition de « Courir à Pornic » aura lieu le dimanche 18 juillet 2021, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Clubs du Littoral 44.

1 course est programmée :

-10,6km (Course Christophe Ruer) – départ à 9h30 - Cadets à Masters, années 2004 et précédentes ;

Article 2 :

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et Triathlon doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course. Ce certificat est conservé par l'organisation (pas de photocopie possible sur place).

Les mineurs, même licenciés, devront obligatoirement présenter une autorisation parentale signée (disponible sur le stand d'inscriptions ou téléchargeable sur <https://cotedejadeac.com/wp-content/uploads/2021/05/Autorisation-parentale.pdf>).

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 :

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée. En raison du circuit en boucles de « Courir à Pornic », les coureurs les plus rapides sont amenés à dépasser d'autres concurrents ; il est demandé de répondre aux appels des vélos ouvriers et de s'écarter pour faciliter les dépassements, donc pour raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 4 :

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Croix Blanche, le PC se situant dans le village d'arrivée.

Article 5 :

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 :

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

Article 7 :

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site www.timepulse.run à partir du 01 juin jusqu'au vendredi 16 juillet à 18h.

Le droit d'inscription est de : 7€ pour les licenciés F.F.A. F.F.Tri. et les non licenciés

Frais de transaction : 1,20€

Il n'y aura pas d'autres façon de s'inscrire

En cas d'annulation, remboursement de l'inscription 5€.

Article 8 :

Retrait des dossards (sur présentation de la carte d'identité ou de la licence) :

- samedi 17 juillet de 14h à 18h à Décathlon Pornic.

- dimanche 18 juillet sur place, Quai l'Herminier de 8h à 9h.

Pour une question d'organisation, dans la mesure du possible venez retirer votre dossard le samedi. Merci. Noter votre numéro de dossard qui sera sur TimePulse après la fermeture des inscriptions le vendredi 16 juillet à 18h.

Une tierce personne a la possibilité de retirer les dossards pour d'autres personnes sur présentation de la carte d'identité ou licence de celles-ci.

Article 9 :

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Article 10 :

Pas d'affichage des résultats. Ils seront disponibles sur les sites internet de <http://www.courses44.fr/r> , www.cotedejadeac.com et www.timepulse.run

Article 11 : Récompenses

10,6 km : bons d'achat, produits régionaux aux 3 premiers hommes et femmes du scratch

Article 12 : Droit à l'image

Les participants à l'épreuve (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

Article 13 :

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque coureur devra utiliser les nombreuses poubelles de tri sélectif mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation.

Article 14 : l'acceptation (voir ci-dessous) de la Charte du coureur - Post COVID 2019 est entière pour permettre de prendre le départ de l'édition "Courir à Pornic 2021".

CHARTE DU COUREUR - ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement _____** je m'engage à:

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée > Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
10. Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom
Date et Signature